

INSCRIPTION
A LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE COMMUNALE

Imprimé à compléter et à remettre au responsable de la garderie

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Classe fréquentée :

NOM et Prénom du père :

NOM et Prénom de la mère :

Adresse :

.....

Tél. Domicile : Portable :

Tél. travail du père : de la mère :

La garderie péri-scolaire fonctionne uniquement pendant les jours scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin (7 h 30 à 8 h 40) et le soir (16 h 20 à 18 h 30)

Mercredi :

Le matin (7 h 30 à 8 h 40) et le midi (11 h 50 à 13 h 00)

Personnes désignées par les parents pour accompagner ou venir chercher l'enfant à la garderie :

NOM : Téléphone :

NOM : Téléphone :

NOM : Téléphone :

NOM : Téléphone :

Pour les enfants de l'école élémentaire uniquement : nous autorisons notre enfant à quitter seul la garderie à h

NOM du médecin traitant : Téléphone :

Le responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, accepte le règlement intérieur, et autorise le personnel de la garderie à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A VANNES-SUR-COSSON, le

Signature des parents